



KOLIBRI WIL
VEREIN FÜR VOGELLIEBHABER
NATUR- UND VOGELSCHUTZ
9500 WIL



I n v i t a t i o n

À la bourse lors de l'exposition nationale d'oiseaux d'agrément à Flawil

Du 19 novembre 2023

Bourse d'oiseaux

Tous les éleveurs sont cordialement invités à apporter leurs oiseaux à la bourse

(Ouverte à tout le monde, pas seulement pour les exposants du championnat nationale)

Délai d'inscription	jeudi	9 novembre 2023
Réception	dimanche	19 novembre 2023 dès 10 00 h
Ouverture bourse	dimanche	19 novembre de 11.00 à 14.00 h

Adresse d'inscription:

René Wirth, Feldstrasse 7, 9249 Niederstetten, Tel 071 923 94 08

E- Mail: rjwirth@bluewin.ch

Formulaire d'inscription sous: www.kolibri-wil.jimdofree.com

Il sera procédé à un contrôle visuel des oiseaux lors de la réception.

Sont admis que des oiseaux sains.

Inscription

L'inscription est à remplir selon le formulaire préparé avec la dénomination exacte des oiseaux. Le nombre d'oiseaux en bourse est illimité. Par race sont admis max. 10 oiseaux.

Cages

L'exposant est par principe seul responsable pour les cages. La société Kolibri Wil peut mettre des cages à disposition contre paiement d'une location de CHF 3.00 par cage. Sont admis les cages du type COM 1 / 2 / 3 et SWV, ainsi que des cages étrangères correspondantes. Les oiseaux doivent avoir assez d'espace dans les cages. Tous les oiseaux doivent pouvoir se tenir sur le même barreau. L'éleveur est seul responsable pour la nourriture et l'eau.

René Wirth / Hans Schwizer



KOLIBRI WIL
 VEREIN FÜR VOGELLIEBHABER
 NATUR- UND VOGELSCHUTZ
 9500 WIL



Inscription d'oiseaux pour la bourse

Nom et prénom Eleveur no:

Rue

Lieu et no postal: T.

Sont admis max. 10 oiseaux par race. Les oiseaux non-vendus restent à la bourse jusqu'à la fin. La montant de la location des cages est dû à la réception des oiseaux. Veuillez s.v.p. indiquer le nombre de cages à louer à l'inscription. Nombre de cage désirée :

Nombre oiseaux	Prix de vente	Denomination exacte	Oiseaux vendus	Valeur des oiseaux vendu

Somme total des oiseaux vendus

Déduction de 10 % de la valeur totale (min. CHF 1.00 par oiseau)

Montant à payer à l'éleveur

Le soussigné déclare avoir reçu le montant indiqué ci-dessus.

Oberuzwil, le 19 novembre 2023

Signature.....